

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 27 février 2020 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, BRUNIER Christian, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, MARTIN Sylvie, PINEAU Nathalie, QUINCONNEAU Didier, ROBLIN Benoît.

Absents excusés : FENIOUX Marjorie (pouvoir à QUINCONNEAU Didier), HERAUT Patrick (pouvoir à BRUNIER Christian), ROUFFIGNAC Mickaël (pouvoir à BROSSARD Anne), ROUILLON Laurent (pouvoir à BALLANGER Danielle), RUESCAS Flora, SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël),

Absents : CHARPENTIER Marc, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danielle.

Date de convocation : 13 février 2020

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Budget principal

Vote du compte de gestion 2019

Document retraçant la comptabilité du comptable public.

Les résultats doivent être rigoureusement identiques à ceux de la comptabilité de l'ordonnateur (maire)

Les résultats concordent.

Le Conseil adopte le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Report excédentaire 2018	170 000.00 €
Dépenses	1 081 001.97 €
Recettes	1 273 676.66 €
Résultat cumulé	+ 362 674.69 €

Investissement

Report excédentaire	61 441.40 €
Dépenses	415 070.32 €
Recettes	694 930.62 €
Résultat cumulé	+ 341 301.70 €

Restes à réaliser

Section d'investissement	
Dépenses	332 070.41€
Recettes	159 118.92 €

Besoin de financement

Néant

Hors de la présence de M. Christian BRUNIER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est ainsi votée :

Affectation compte 001 excédent reporté	341 301.70 €
Affectation compte 002 excédent reporté	200 000.00 €
Affectation compte 002 résultat clôture BA lotissement	23 586.33 €
Total affectation compte 002	223 586.33 €
Affectation section investissement (1068)	162 674.69 €

Participation financière de la commune du Thou au SIVOS LE THOU – LANDRAIS

La participation financière de la commune du Thou au SIVOS LE THOU – LANDRAIS est ainsi votée :

Part totale arrondie de la commune du Thou : 412 497 €

Soit une participation trimestrielle de :

- 1er trimestre (30 % somme totale due) : 123 749.10 €
- 2ème trimestre (20 % somme totale due) : 82 499.40 €
- 3ème trimestre (30 % somme totale due) : 123 749.10 €
- 4ème trimestre (20 % somme totale due) : 82 499.40 €

Vote des taux d'imposition 2020

Les taux d'imposition pour l'année 2020 sont ainsi fixés:

Taxe d'habitation :	12.19%
Taxe foncier bâti :	16.98%
Taxe foncier non bâti :	61.47%

Vote du budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 est ainsi voté :

Investissement :

Dépenses :	873 742.29 €
Recettes :	873 742.29 €

Fonctionnement :

Dépenses :	1 281 986.33 €
Recettes :	1 281 986.33 €

Budget annexe lotissement

Vote du compte de gestion 2019

Document retraçant la comptabilité du comptable public.

Les résultats doivent être rigoureusement identiques à ceux de la comptabilité de l'ordonnateur (maire)

Les résultats concordent.

Le Conseil adopte le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Report excédentaire 2018	318 630.43
Dépenses	209 808.01
Recettes	0.00
Résultat cumulé	108 822.42

Investissement

Report déficitaire 2018	85 236.09
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Résultat cumulé	- 85 236.09

Le budget annexe « lotissement » est clôturé.

Budget annexe « boulangerie »

Vote du compte de gestion

Document retraçant la comptabilité du comptable public.

Les résultats doivent être rigoureusement identiques à ceux de la comptabilité de l'ordonnateur (maire)

Les résultats concordent.

Le Conseil adopte le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif

Le compte administratif est ainsi voté :

Fonctionnement

Report excédentaire 2018	35 894.83 €
Dépenses	3 895.63 €
Recettes	12 999.96 €
Résultat cumulé	+ 44 999.16 €

Investissement

Report excédentaire 2018	44.48 €
Dépenses	7 373.72 €
Recettes	7 355.52 €
Résultat cumulé	+ 26.28 €

Besoin de financement

Néant

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est ainsi votée :

Affectation :

Affectation compte 001 excédent reporté	26.28 €
Affectation compte 002 excédent reporté	37 275.44 €
Affectation section investissement (1068)	7 723.72 €

Budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 est ainsi voté :

Fonctionnement :

Dépenses :	50 275.40 €
Recettes :	50 275.40 €

Investissement:

Dépenses :	7 750.00 €
Recettes :	7 750.00 €

Budget annexe « Lotissement La Chapelle »

Vote du compte de gestion 2019

Document retraçant la comptabilité du comptable public.

Les résultats doivent être rigoureusement identiques à ceux de la comptabilité de l'ordonnateur (maire)

Les résultats concordent.

Le Conseil adopte le compte de gestion 2019.

Vote du compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 est ainsi voté :

Fonctionnement

Dépenses	56 640.00. €
Recettes	56 640.00 €
Résultat cumulé	0.00 €

Investissement

Dépenses	56 640.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat cumulé	- 56 640.00 €

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est ainsi votée :

Affectation compte 001 déficit reporté	56 640.00 €
Affectation compte 002	0.00 €

Budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 est ainsi voté :

Investissement :

Dépenses :	133 280.00 €
Recettes :	133 280.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	76 645.00 €
Recettes :	76 645.00 €

Personnel communal : Création de postes, mise à jour et modification du tableau des effectifs

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, Monsieur le Maire propose, à compter du 1^{er} avril 2020, la suppression des postes non pourvus suivants :

- Un adjoint technique principal 2^{ème} classe 12h00 hebdomadaires
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe TC

Considérant l'évolution statutaire de certains agents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 février 2020 pour l'augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe .

Monsieur le Maire propose, à compter du 1^{er} avril 2020, la création des postes suivants :

- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe TC
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe TC

Le Conseil Municipal accepte les propositions de suppressions et de créations de poste proposées par Monsieur le Maire à compter du 1^{er} avril 2020.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

Au 1^{er} avril 2020, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative

1 attaché territorial	TC
1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28h00
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC
1 adjoint administratif	33h00

Filière technique

4 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe	TC
1 adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC

Filière culturelle

1 adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	31h00
---	-------

Modification des statuts de l'Union des Marais de la Charente-Maritime.

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 29 janvier 2020, le Comité Syndical de l'Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA) a approuvé la modification des statuts relatifs aux compétences exercées par le Syndicat, et à sa gouvernance.

Il indique que les statuts du Syndicat n'ont pas été modifiés depuis 1993 et sont par conséquent devenus obsolètes au regard des dispositions nouvelles apparues depuis dans le Code de l'environnement ; de plus, la gouvernance actuelle n'est plus adaptée aux nouveaux enjeux du Syndicat.

En application des dispositions des statuts actuels, des articles L.5721-1 et suivants et L.5211-17 et 20 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à chacun des membres adhérant à l'UNIMA de se prononcer dans un délai de mois sur ces modifications statutaires.

Monsieur le Maire donne lecture des termes des statuts.

Le Conseil Municipal :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la modification des statuts présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.